

Handicap et perte d'autonomie de l'expérience à l'expertise

La CNSA et la recherche participative

Martine Bungener, DRE CNRS – Conseil scientifique de la
Cnsa

Contexte : citoyenneté et défi sociétal de l'autonomie

Pourquoi la recherche participative ?

- Place pour l'expression des usagers de la recherche
- Science omise ou amputée
- Une charte des sciences participatives (F. Houllier)
- Des agences publiques pionnières concernées

Pour la CNSA ?

- Des usagers propres négligés ou oubliés
- Des professionnels inventifs en manque d'outils

Avis du conseil scientifique du 31 janvier 2018

Titre : Favoriser une culture et des pratiques de recherche participative dans le champ du handicap et de la perte d'autonomie

Principe : la participation des parties prenantes doit se concrétiser sur tout le continuum de la recherche :

- de l'amont pour la définition des priorités de recherche,
- en passant par le travail de recherche lui-même, incluant la définition des objectifs et des méthodes,
- jusqu'à l'aval de la réception et de la valorisation des résultats.

Quatre recommandations pour l'action scientifique de la Caisse

1. Associer le Conseil à la gouvernance des actions de recherche financées par la Caisse
2. Multiplier les interfaces entre acteurs du champ et scientifiques (rencontres, pertinence sociale)
3. Associer des parties prenantes à la conception et à la mise en œuvre d'appels à projet
4. Adapter les financements des projets de recherche pour tenir compte des coûts induits par l'association des parties prenantes (temps)